Version 2 – en vigueur à compter du 16/10/2026

Formation des personnes en situation de handicap

Notre démarche d'accompagnement, centrée sur la prise en compte de vos besoins spécifiques, vise à construire des aménagements personnalisés, vous écouter attentivement et vous offrir la possibilité de suivre votre formation dans des conditions optimales, quelle que soit votre situation de handicap.

Lorsqu'une compensation du handicap est nécessaire, nous accompagnons nos clients dans la préparation de la demande d'aide auprès de l'Agefiph.

Pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH), nous étudions avec vous l'accessibilité et les possibilités d'adaptation des modalités de formation proposées. Cela peut inclure l'adaptation des supports de cours, des méthodes d'enseignement et de l'environnement de formation pour répondre à une variété de besoins, allant au-delà des considérations de mobilité.

Comment votre besoin est pris en compte

- Avant la formation, le questionnaire de recueil des besoins vous permet de signaler un éventuel besoin d'adaptation. Vous pouvez aussi contacter directement notre référente handicap, dès que possible avant le début de la formation.
- Un échange avec la référente handicap permet d'identifier vos besoins et de définir avec vous les aménagements possibles.
- Les aménagements retenus sont communiqués au formateur et, si nécessaire, au responsable de formation de votre entreprise.
- Pendant la formation, le formateur et la référente restent disponibles pour ajuster les aménagements si besoin.

Les informations que vous nous confiez restent confidentielles : elles ne sont partagées qu'avec votre accord, et uniquement avec les personnes qui en ont besoin pour organiser votre formation.

Si la formation a lieu au sein de votre entreprise, Marie-Florence AUPLAT, notre référente handicap, prendra contact avec le responsable de la formation. Elle travaillera étroitement avec lui pour identifier et mettre en œuvre des solutions d'aménagement sur mesure. Elle vérifie avec lui les conditions d'accès et d'accueil de la salle de formation, et prévoit si besoin des adaptations au-delà de celles liées à la mobilité.

Dans le cas où la formation se déroule dans une salle louée par nos soins, nous vérifions auprès du loueur que le lieu est accessible et adapté à vos besoins. Nous prévoyons également, si nécessaire, le matériel pédagogique adapté et les autres aménagements utiles pour répondre aux différents types de handicaps.

Si la formation se déroule à distance, nous pouvons notamment réaliser avec vous un test de connexion préalable, vous transmettre les supports en amont dans un format adapté, activer les sous-titres en direct et adapter le rythme des séquences et des pauses.

Si, malgré nos efforts, l'accueil n'est pas possible en raison d'un besoin spécifique lié à votre handicap, nous sollicitons, avec votre accord, les acteurs spécialisés : la Ressource Handicap Formation de l'Agefiph de votre région, Cap emploi ou le service de prévention et de santé au travail de votre entreprise. Nous recherchons avec eux une solution adaptée ou vous orientons vers un organisme en mesure de vous accueillir.

Nous vous encourageons à contacter notre référente handicap pour discuter de vos besoins spécifiques. Cette démarche nous permettra de mettre en place les mesures nécessaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions, en prévoyant des adaptations pédagogiques et des aménagements adaptés à votre situation personnelle.

Votre participation et votre réussite sont au cœur de nos préoccupations, et nous nous engageons à offrir un environnement de formation sécurisé, accessible et répondant à la diversité des besoins de tous nos apprenants.

Référente Handicap : Marie-Florence AUPLAT

- **Mail :** mfauplat@puzzle-out.com
- **Téléphone :** +33 6 83 35 01 94